

Les éclaireurs de la XI^e unité TO Courcelles



DOSSIER HIKE 2026

**Du 31 octobre au
01 novembre**



Chers parents,

Voici un dossier hike afin de vous communiquer les informations relatives au hike 2026

Où ?

Les Pins Verts

Adresse :

Rue Alphonse Liégeois, 6-8
6530 Thuin

Quand ?

Du samedi 31 octobre 09h30 au dimanche 01 novembre 17h00

Combien ?

Pour ce hike, nous vous demandons une participation de **20€ par éclaireur**.

Le versement de 20€ est à payer dans sa totalité **pour le 15 octobre 2026** au plus tard

Le versement est à effectuer sur le compte éclaireur :

IBAN : BE67 0682 3483 3387

Intitulé : « LES SCOUTS TO12 ECLAIREURS »

Communication : Nom et prénom du/des participant(s), hike 2026.

Attention : Le payement inscrit confirme la présence de votre enfant au camp.

Néanmoins, un problème financier ne doit pas être un empêchement à la participation de votre enfant ! En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Quoi ?

Le hike est une opportunité pour vos enfants de :

- Vivre en communauté avec leurs camarades,
- Développer leur autonomie, leur débrouillardise, et leur esprit scout,
- Découvrir et respecter la nature,
- Apprendre des techniques scout dans une ambiance ludique et conviviale.

Les activités ne sont jamais dévoilées à l'avance, afin que chaque jour apporte son lot de surprises aux animés.

En ce qui concerne l'alimentation, une équipe de meilleurs intendants du monde sera sur place pour nous concocter les meilleurs repas.



Que mettre dans son sac ?

Vêtements :

- ✚ Sac à linge sale
- ✚ Uniforme impeccable C'est-à-dire :
 - Short bleu
 - Chemise éclaireur
 - T-shirt d'unité
 - Grosses chaussettes
 - Chaussure de marche
 - Foulard
- ✚ Chaussette de sport (en quantité suffisante)
- ✚ Chaussette de marche (en quantité suffisante)
- ✚ Short (en quantité suffisante + short uniforme) PAS de pantalon
- ✚ Maillot (Maillot pour les douches)
- ✚ 2 pulls (bien chaud en cas de mauvais temps)
- ✚ T-shirt (Au moins un par jour + quelques-uns de rechange)
- ✚ Sous-vêtements (Au moins un par jour + quelques-uns de rechange)
- ✚ Vêtements de pluie (Même si on espère ne pas en avoir besoin)
- ✚ Pyjama bien chaud

Toilettes :

- ✚ 2 petits essuies
- ✚ 2 grands essuies
- ✚ Gant de toilettes
- ✚ Dentifrice
- ✚ Brosse à dents (!!! PAS de brosse à dents électrique)
- ✚ Shampoing / Gel douche
- ✚ Une trousse avec le prénom de l'enfant pour ranger le tout

Chaussures :

- ✚ Une paire de basket de sport
- ✚ Une paire de grosse chaussure (PAS des nouvelles ou les mettre auparavant pour éviter les cloches)
- ✚ Une paire de pantoufle – obligatoire !!



Divers :

- ✚ Une gourde qui ne coule pas de préférence !
- ✚ Lampe de poche
- ✚ Votre AZIMUT
- ✚ Un carnet et un bic
- ✚ Un sac à dos
- ✚ Un sac de couchage (+ un plaid si votre enfant est frileux)
- ✚ Un oreiller
- ✚ Un drap house (il y a des lits sur place 😊)

Pour les médicaments :

- ✚ Compléter « Autorisation parentale pour la prescription de médicaments » et la rendre à l'animateur responsable
- ✚ Ecrire sur chaque boîte de médicaments le nom de votre enfant.
- ✚ Placer toutes les boîtes dans un sac.
- ✚ Placer une liste avec le moment où votre enfant doit prendre son médicament, la quantité à lui donner et la manière s'il y en a une particulière (puff d'asthmatique, ...)

Attention → Tous les vêtements et objets personnels doivent être étiquetés avec les initiales des animés !!! Si ce n'est pas le cas, soyez sûr que qu'ils sachent ce qui est à eux ! (bon nombre de vêtements finissent sans propriétaires à la fin des camps). Pensez aussi à étiqueter les essuies, gants de toilette, ...

Par ailleurs, nous ferons parfois des jeux pendant lesquels les scouts se saliront. Il est dès lors important que votre enfant ait des vêtements en quantité suffisante et qu'il sache à quel endroit ils se trouvent dans sa valise !

Il est donc recommandé de préparer la valise de votre enfant avec lui (voire qu'il la fasse tout seul).

Nous vous rappelons en effet que les sacs « tout faits » (de style « sac pour jour X », « sac de t-shirts ») ne sont pas acceptés ; c'est le moment d'apprendre à se débrouiller seul, les animateurs sont là pour guider, conseiller et aider si nécessaire.

NE PAS PRENDRE !

- ✚ GSM (sauf pour les 3^e et 4^e années. Veillez à ce qu'il soit bien)
- ✚ MP3, Switch, Gameboy, Consoles de jeu en tout genre, ...
- ✚ Bonbons, ...
- ✚ Puffs, cigarettes électroniques et tout produit assimilé

Tous les objets qui perturberont la vie en groupe pourront être confisqué par les chefs jusqu'à la fin du hike.



Programme de la journée

Voici le programme d'une journée. Bien évidemment, il est adapté selon les journées et les activités prévues.

07h30	Lever des chefs
08h00	Lever des scouts
08h05	Gymnastique matinale pour se réveiller
08h15	Déjeuner
08h45	Charges du matin et préparation inspection
09h30	Grand Rassemblement et inspection
09h45	Activité du matin
12h30	Dîner
14h00	Activité de l'après midi
18h30	Lavage
19h30	Souper
21h00	Veillée
23h00	Coucher



RÉSUMÉ POUR LES PARENTS

- ☐ **Lire ce dossier dans son entièreté**
- ☐ **Etiqueter chaque chose** (vêtements, essuies, trousse, sac...) avec le nom, le prénom ou les initiales de votre enfant
- ☐ **Préparer les médicaments** de votre enfant comme demandé dans ce dossier
- ☐ **Préparer pour le jour du départ :**
 - La carte d'identité ⚠ **PAS DE CARTE D'ID = PAS DE HIKE**
 - Le sac de médicaments (le cas échéant)
- ☐ **Compléter et préparer les documents à remettre à Alpaga** lors de l'arrivée, c'est-à-dire :
 - La fiche médicale si elle doit être mise à jour depuis le début de l'année
 - L'autorisation parentale pour la prescription de médicaments (le cas échéant)
 - L'autorisation parentale

Le staff éclaireur

Contact :

Alpaga : 0476/08.91.18

Capybara : 0472/76.05.60

Aotus : 0495/41.45.66

Mail : eclaireurs12to@gmail.com



AUTORISATION PARENTALE POUR LES ACTIVITÉS EN RÉSIDENTIEL

Concerne : tous les membres qui ont moins de 18 ans, même les animateurs ou les invités

Coordonnées de l'animateur responsable du groupe :

Prénom, nom : Harpgines Romain

Adresse complète : Rue Chaussée 175, 6141 Forchies La Marche

A compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

☐ père ☐ mère ☐ tuteur ☐ répondant

autorise (prénom, nom)

à participer aux activités des ☐ Baladins ☐ Louveteaux ☒ Eclaireurs ☐ Pionniers

de l'unité **12e Terrils-Ouest Courcelles** (code de l'unité et nom complet) qui se dérouleront

du **31 / 10** / **26** au **01 / 11 / 26** à **Thuin**

Durant les activités scoutées :

- Je le/la place sous l'autorité et la responsabilité de ses animateurs.
- Je marque mon accord pour que soient administrés, uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.
- Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement.
- Les animateurs m'ont informé du programme d'animation.
- Les animateurs m'ont informé des mesures sanitaires liées au covid-19 en vigueur au sein de la fédération Les Scouts Baden-Powell de Belgique.
- Je m'engage à respecter les conditions de participation aux activités. Celles-ci sont décrites sur lesscouts.be/coronavirus.
- Je déclare décharger de toute responsabilité la Fédération des Scouts Baden-Powell, ses animateurs & scouts en cas de contamination ou de symptômes de mon enfant ainsi que de tout incident de quelque nature que ce soit liés à la pandémie de covid-19.
- Je m'engage à communiquer le résultat d'un éventuel test covid-19 réalisé sur l'enfant/jeune malade à un membre de l'équipe d'unité (éventuellement celui en charge des aspects médicaux de l'unité, s'il y en a un).
- Je m'engage à être joignable par téléphone, à avoir la possibilité de venir rechercher le participant immédiatement 24h/24 pendant toute la durée des activités scoutées, et, le cas échéant, à faire consulter le participant dès que possible (et endéans les 24h du retour au plus tard) par son médecin traitant ou un autre médecin si ce dernier n'est pas disponible.
- Je l'autorise à quitter le territoire belge sans être accompagné de ses parents/tuteurs/ répondants⁽¹⁾

Fait à le

Signature représentant légal 1 ⁽²⁾

Signature représentant légal 2

(1) Cette dernière phrase est à biffer pour les camps en Belgique

(2) Pour les camps à l'étranger, il est nécessaire de faire légaliser la signature par l'administration communale





Autorisation parentale de prise de médicament

À compléter par les parents si le jeune doit prendre au moins un médicament **en vente libre**.

Nom et prénom du jeune :

Adresse :

Téléphone :

Je soussigné parent de
..... atteste que l'enfant précité a besoin de prendre / autorise les animateurs
à donner les médicaments mentionnés ci-dessous durant les activités*, organisé par **l'unité XII°
TO Courcelles** en particulier pour la section **Eclaireurs**.

- Nom du médicament :
Principe actif :
Mode d'administration :
Dosage :
Fréquence :
Durée du traitement :
- Nom du médicament :
Principe actif :
Mode d'administration :
Dosage :
Fréquence :
Durée du traitement :
- Nom du médicament :
Principe actif :
Mode d'administration :
Dosage :
Fréquence :
Durée du traitement :

Fait à, le/...../ 20.....

Signature :





Modèle de prescription médicale

À compléter par le médecin si le jeune doit prendre au moins un médicament sous ordonnance.

Nom et prénom du jeune :

Adresse :

Téléphone :

PRESCRIPTION MEDICALE

Je soussigné Docteur en médecine,
atteste que

a besoin de prendre les médicaments mentionnés ci-dessous durant

- ☐ Les HIKES, qui se dérouleront **2 weekends entre le 01/09/2026 et le 30/06/2027**
- ☐ Le CAMP, qui se déroulera du **15/07/2027 au 31/07/2027 à Izier**

- Nom du médicament :
Principe actif :
Mode d'administration :
Dosage :
Fréquence :
Durée du traitement :

- Nom du médicament :
Principe actif :
Mode d'administration :
Dosage :
Fréquence :
Durée du traitement :

- Nom du médicament :
Principe actif :
Mode d'administration :
Dosage :
Fréquence :
Durée du traitement :

Fait à, le// 20.....

Cachet du médecin

Signature





Fiche santé individuelle

À compléter par les parents, représentant légal ou membre majeur au début de chaque année scout, avant le camp, la formation et le début des activités scouts.

Insérez ici une vignette de mutuelle

Insérez ici une vignette de mutuelle

Cette fiche a pour objectif d'être au plus près de votre enfant/de vous-même en cas de nécessité. Elle sera un appui pour les animateurs ou le personnel soignant en cas de besoin. Il est essentiel que les renseignements que vous fournissez soient complets, corrects et à jour au moment des activités concernées.

N'hésitez pas à ajouter des informations écrites ou orales auprès des animateurs si cela vous semble utile.

Identité du participant

Nom :
Prénom :
Né-e le :
Numéro de registre national :
Adresse : rue n° bte
Localité : CP :
Pays :
Tél. / GSM :
Email :

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom :	Nom et prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tél. / GSM :	Tél. / GSM :
Email :	Email :
Remarque(s) :	Remarque(s) :

Coordonnées du médecin traitant

Nom et prénom :
Adresse :
Tél. / GSM :

Informations confidentielles concernant la santé du participant

Taille : Poids :

Le participant peut-il prendre part aux **activités** proposées ? (sport, excursions, jeux, baignade...) ?

☐ OUI ☐ NON

Le participant sait-il **nager** ?

☐ Très bien ☐ Bien ☐ Moyennement bien ☐ Difficilement ☐ Pas du tout

Le participant souffre-t-il (de manière permanente ou régulière) de :

☐ diabète	☐ mal des transports	☐ affection cardiaque	☐ handicap mental
☐ asthme	☐ rhumatisme	☐ affection cutanée	☐ handicap moteur
☐ épilepsie	☐ énurésie nocturne	☐ somnambulisme	☐ maux de tête / migraines



Les Scouts ASBL
21, Rue de Dublin
1050 Bruxelles

www.lesscouts.be

Document à remettre aux animateurs de l'unité TO012 COURCELLES

Contact : scoutsdecourcelles12to@gmail.com



Si vous avez coché une ou plusieurs cases, merci d'indiquer la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir :

.....
.....

Le participant souffre-t-il de troubles :

☐ TDA ou TDA/H	☐ Dysphasique	☐ Dyslexique	☐ Dyspraxique
☐ Autre Dys.... :	☐ Colère	☐ Fortes angoisses	☐ Autre :

Le participant est-il suivi par un professionnel (Logopède, ...) : ☐ OUI ☐ NON

Si OUI :

Nom et prénom :

Profession :

Adresse :

Tél. / GSM :

Quelles sont les autres **maladies importantes ou les interventions chirurgicales** qu'a dû subir le participant ? (appendicite, rougeole...) + années respectives

.....
.....

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants pour le bon déroulement des activités / du camp (problèmes de sommeil, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...) :

.....
.....

Le participant est-il en ordre de **vaccination contre le tétanos** ? ☐ NON ☐ OUI

Date du dernier rappel :

Le participant est-il **allergique à certaines substances, aliments ou médicaments** ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, lesquels ?

.....
.....

Quelles en sont les conséquences ?

.....
.....

A-t-il un **régime alimentaire particulier** ? Si oui, lequel ?

.....
.....

Le participant doit-il **prendre des médicaments** ? ☐ NON ☐ OUI

Si oui, lesquels ?

.....
.....

Préciser le dosage, la fréquence, l'indication, le mode d'administration et la durée du traitement :

.....
.....

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? ☐ OUI ☐ NON

(Rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants.)

Les médicaments apportés doivent être accompagnés d'une prescription médicale. Idéalement, ils seront préparés dans un semainier avec le nom le jour et l'heure. Les instructions précises d'administration accompagneront les médicaments. En cas d'absence de prescription médicale, une autorisation parentale pour l'administration de ces médicaments doit être fournie. Un modèle est disponible sur lesscouts.be.



Remarques

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : anti-douleur, anti-nauséeux et anti-diarrhée, antiseptique de type Chlorhexidine, pommade apaisante.

Par ailleurs, les données relatives au handicap peuvent être communiquées à l'ONE pour l'octroi de subsides dans ce cadre, sur base des dispositions légales applicables. Ces données ne sont pas communiquées pour d'autres finalités.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement. À cette fin, j'autorise les animateurs à prendre la carte d'identité et/ou la carte ISI+ de mon enfant afin de permettre son identification en cas de nécessités médicales, telle qu'une consultation chez un médecin ou une prescription à la pharmacie

Date et signature des parents

Date et signature de l'enfant (à partir de 13 ans)

Le traitement des données médicales est effectué dans le cadre de nos activités légitimes et moyennant les garanties appropriées, conformément à l'article 9 §2 du Règlement général relatif à la protection des données. Les informations contenues dans la fiche santé sont confidentielles. Les animateurs à qui ces informations sont confiées sont tenus de respecter la législation relative à la protection de la vie privée ainsi qu'au devoir de discrétion prévu dans la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires.

Les informations communiquées ici ne peuvent donc être divulguées si ce n'est au médecin ou tout autre personnel soignant consulté. Vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites au plus tard un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.

Les informations relatives à nos traitements et à vos droits en qualité de personnes concernées sont disponibles dans notre charte de protection des données personnelles (disponible sur lesscouts.be/vieprivee).



Les Scouts ASBL
21, Rue de Dublin
1050 Bruxelles

www.lesscouts.be

Document à rendre aux animateurs de l'unité TO012 COURCELLES

Contact : scoutsdecourcelles12to@gmail.com

